

Département de l'INDRE

Canton ISSOUDUN-SUD

Commune de PRUNIERS



NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :	11
Présents :	10
Votants :	10

OBJET

Opposition à la création
d'un ligne grande vitesse
Limoges-Poitiers.

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-préfecture
D'ISSOUDUN

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le maire,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil six

Le douze octobre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de PRUNIERS

Dûment convoqué s'est réuni en session extraordinaire

A la mairie, sous la présidence de Serge BOUQUIN, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 octobre 2006

Présents : MM PINAULT - JOYAUX - GONNET - TORNAY - BOURINET -
Melle BOUILLE- Mme BERNICOT - MM TISSIER - - BELAIR -

Absents : Mr ODILLE -

Secrétaire de séance : Mr TISSIER

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Sénateur François Gerbaud et du Président de Conseil Général Louis Pinton, daté du 5 septembre 2006, relatif au projet de ligne à grande vitesse Limoges-Poitiers;

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,

- S'oppose à la création d'une ligne grande vitesse Limoges-Poitiers qui risquerait de reléguer la voie Châteauroux-Paris au niveau secondaire et, en terme d'aménagement du territoire, laisser de côté l'ensemble des départements du grand centre soit près d'1 million d'habitants ;

- Rappelle que l'Indre, s'appuyant sur l'expertise des Chambres régionale et départementale de Commerce et d'Industrie, a déjà fait connaître sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à son territoire ;

- Demande :

- la grande vitesse entre Limoges et Paris par Châteauroux, avec l'amélioration et la modernisation de la voie.

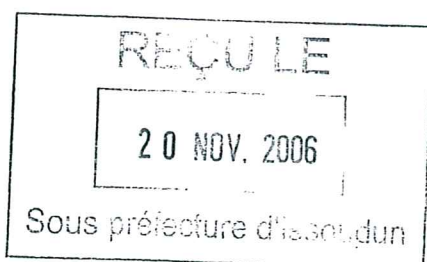
- l'interconnexion de cette ligne au réseau TGV irrigant l'Europe du Nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles de développement économique.

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 17 novembre 2006.

Le Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE ROUSSINES

DEPARTEMENT

Séance du 27 Novembre 2006

Indre

L'an deux mille six et le vingt sept Novembre à 20 heure(s) 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de:

Monsieur Philippe GOURLAY Maire

Présents : Présents : MRS Philippe GOURLAY, Jean-Claude LEQUEUX, Christian AUMASSON, Mme Jacqueline LAROCHE, Mrs Dominique COURET, Daniel ROSSIN, Mr Jean-Marie DUPLAN, Mme Jeamine DORMANT et Mr Jean-Claude LAUTIER

Absentes : Mmes Laurence VIARD et Corinne MANNEQUIN
Mme VIARD donne pouvoir à Mr COURET
Melle MANNEQUIN donne pouvoir à Mr GOURLAY

A (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s) : Mme Jacqueline LAROCHE

Objet de la Délibération : LIGNE GRANDE VITESSE LIMOGES POITIERS

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Sénateur François GERBAUD et du Président du Conseil Général Louis PINTON, daté du 5 Septembre 2006, relatif au projet de ligne à grande vitesse Limoges Poitiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

s'oppose à la création d'une ligne grande vitesse Limoges-Poitiers qui risquerait de reléguer la voie Châteauroux-Paris au niveau secondaire et, en terme d'aménagement du territoire, laisser de côté l'ensemble des départements du grand centre soit près d'1.8 million d'habitants ;

rappelle que l'Indre, s'appuyant sur l'expertise des Chambres régionale et départementale de Commerce et d'Industrie, a déjà fait connaître sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à son territoire ;

demande :

- la grande vitesse entre Limoges et Paris par Châteauroux, avec l'amélioration et la modernisation de la voie.
- l'interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant l'Europe du Nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles de développement économique.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 28.11.2006

et publication,

du

ou notification

du

Reçu à la SOUS-PRÉFECTURE
DU BLANC (Indre)

Le Maire,



Le 29 NOV 2006

